

Séance d'information

Programme de soutien financier 2025-2026

Participation culturelle dans les quartiers



Entente de
développement
culturel

Montréal

Québec

PLAN DE LA PRÉSENTATION

1. **Contexte,**
 - Positionnement et objectifs
 - Arrondissements et équité
2. **Présentation du programme**
 - Volets
 - Admissibilité
 - Financement et dépenses
3. **Demande**
 - Documents et récolte de données
 - Évaluation
 - Calendrier
4. **Accompagnement**
 - Versements et calendrier
 - Outils et information pratique

CONTEXTE

**Entente de
développement
culturelle de
Montréal 2024-2027
conclue entre la
Ville et le
gouvernement du
Québec**

Un seul programme multisectoriel

Remplacement de 5 anciens programmes

- Initiatives collaboratives en créativité numérique
- La pratique artistique amateur: vers une citoyenneté culturelle dans les quartiers
- Médiations culturelles MTL
- Montréal culturelle, verte et résiliente
- Patrimoines montréalais: une mise en valeur dans les quartiers

Une seule porte d'entrée pour tous les OBNL

POSITIONNEMENT

Vise le développement culturel territorial qui contribue à la vitalité des communautés et des milieux.

Favorise l'accès et la participation active pour contribuer au tissu social de quartiers vivants, durables, inclusifs et résilients.

Valorise le rôle fondamental de l'art, de la culture et du patrimoine.

Faire vivre une
expérience culturelle
enrichissante et
diversifiée dans tous les
quartiers

Stimuler l'intérêt pour
l'art, la culture et le
patrimoine

Développer une
meilleure connaissance
des différents
patrimoines

Améliorer la qualité de
vie par le
développement
d'habiletés artistiques
et sociales

Expérimenter de
nouvelles façons de
susciter la participation
culturelle citoyenne

POSITIONNEMENT

Équité, diversité et inclusion

Vise à ce que toutes et tous partagent le même droit d'être à la fois spectateurs et acteurs de la culture, d'y accéder et d'y participer.

Favorise l'équité territoriale en portant une attention particulière aux réalités de chaque quartier, notamment ceux reconnus comme plus vulnérables.

Individu



Collectivité

OBJECTIFS

OBJECTIFS GÉNÉRAUX

Renforcer la participation culturelle des Montréalaises et des Montréalais

Renforcer le dynamisme des communautés locales et la vie de quartier

OBJECTIS SPÉCIFIQUES

Augmenter la
diversité des
organismes, des
projets soutenus et
des personnes
participantes

Maintenir la
qualité des projets
déployés

Renforcer
l'adéquation entre
les projets et les
participant-e-s

Augmenter les
collaborations et la
mutualisation
entre les acteurs
sur le territoire

Favoriser une
répartition
territoriale plus
équitable
des projets
soutenus

ARRONDISSEMENTS

Un, deux ou trois arrondissements maximum

19

Ahuntsic-Cartierville

Anjou

Côte-des-Neiges – Notre-Dame-de-Grâce

Lachine

LaSalle

L'Île-Bizard – Sainte-Geneviève

Mercier–Hochelaga-Maisonneuve

Montréal-Nord

Outremont

Pierrefonds-Roxboro

Plateau-Mont-Royal

Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles

Rosemont – La Petite-Patrie

Saint-Laurent

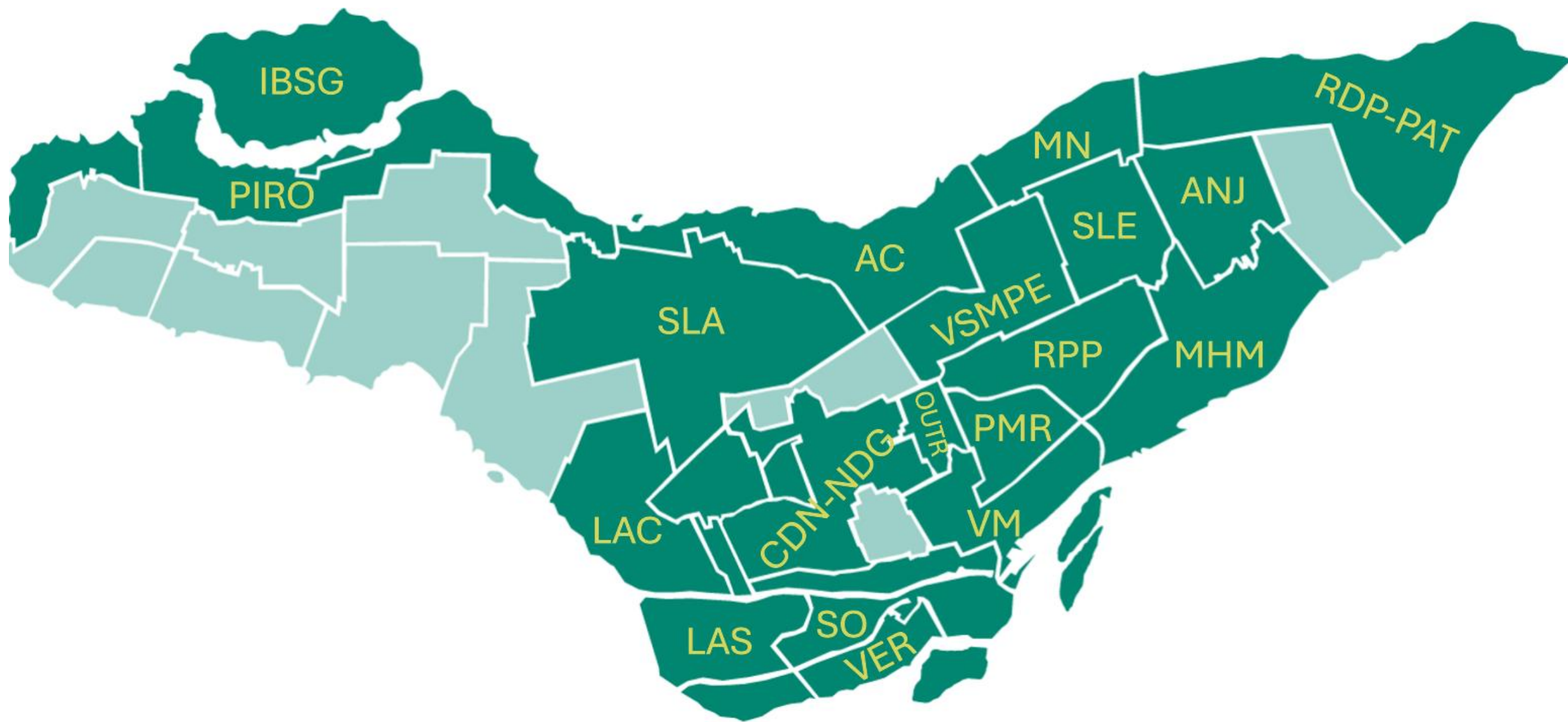
Saint-Léonard

Sud-Ouest

Verdun

Ville-Marie

Villeray – Saint-Michel – Parc-Extension



ÉQUITÉ

INDICATEURS

Population
globale

Immigration
Résidents nés à
l'étranger

Indice d'équité
des milieux de
vie
Répartition des
vulnérabilités

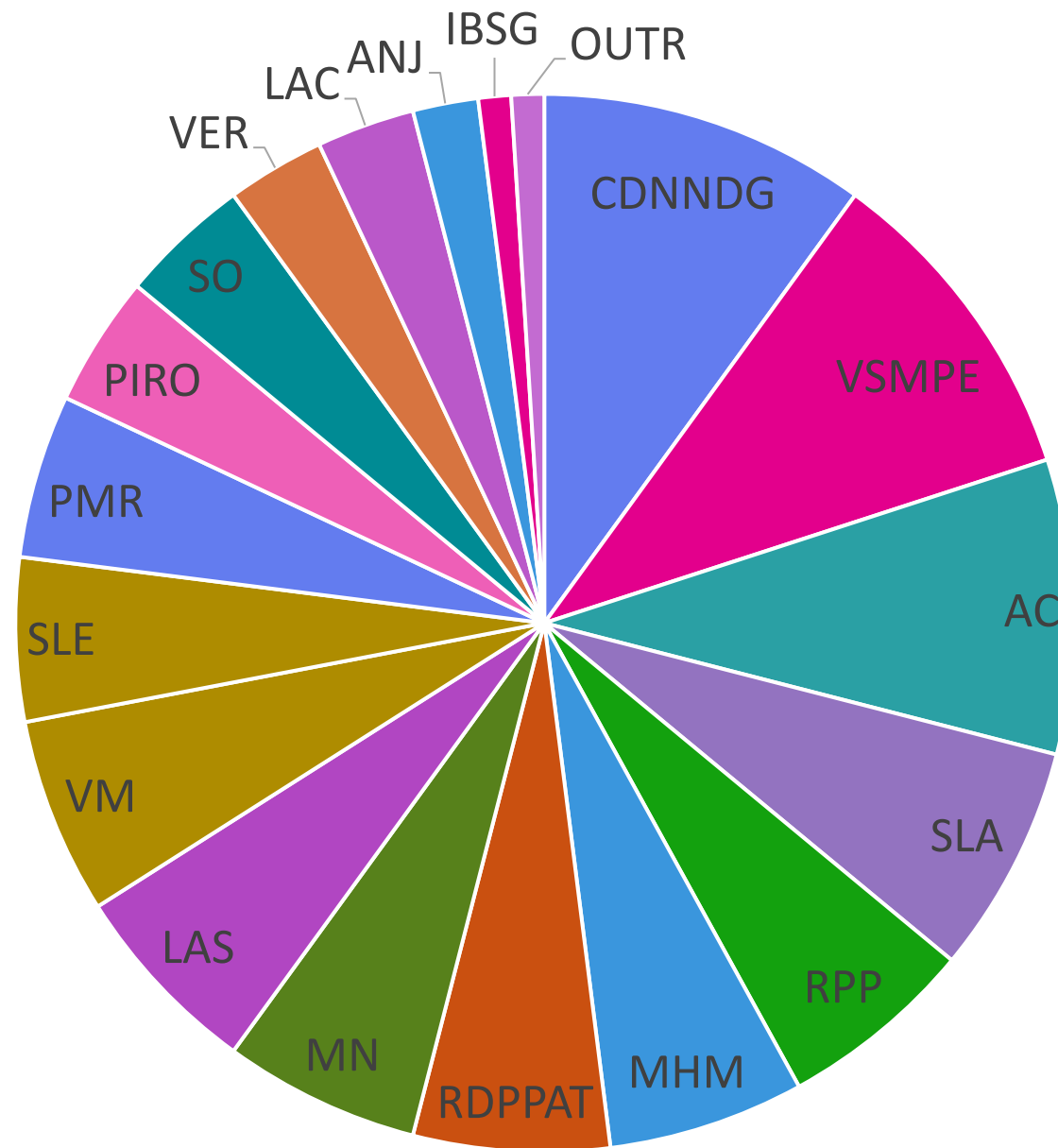
Éloignement
géographique du
centre

PONDÉRATION

Un pourcentage de projets soutenus pour chaque arrondissement

Arrondissements	Abréviations	%
Ahuntsic-Cartierville	AC	9%
Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce	CDNNDG	10%
Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension	VSMPE	10%
Rosemont-Petite-Patrie	RPP	6%
Mercier-Hochelaga-Maisonneuve	MHM	6%
Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles	RDPPAT	6%
Saint-Laurent	SLA	7%
Montréal-Nord	MN	6%
LaSalle	LAS	6%
Pierrefonds-Roxboro	PIRO	4%

Arrondissements	Abréviations	%
Saint-Léonard	SLE	5%
Le Plateau-Mont-Royal	PMR	5%
Le Sud-Ouest	SO	4%
Ville-Marie	VM	6%
Verdun	VER	3%
Lachine	LAC	3%
Anjou	ANJ	2%
L'Île-Bizard-Ste-Geneviève	IBSG	1%
Outremont	OUTR	1%



UN PROGRAMME : TROIS VOLETS

LIGNE DE DÉPART

PARTICIPER

EXPÉRIMENTER

Les projets
doivent être
réalisés sur le
territoire de la
Ville de Montréal

Médiation
culturelle, loisir
culturel et
pratique
artistique
amateur, mise en
valeur des
patrimoines et
créativité
numérique

Toutes les
disciplines
incluant les
formes
émergentes liées
aux pratiques
artistiques,
culturelles et
patrimoniales

LIGNE DE DÉPART

OBNL	Organismes n'ayant jamais reçu de financement du Service de la culture de la Ville de Montréal
Types de projets	Projets de participation culturelle pour donner accès à l'art, à la culture et aux patrimoines à la population montréalaise dans toutes ses diversités
Objectifs spécifiques	• Offrir une première expérience et se familiariser avec le processus administratif des programmes de soutien du Service de la culture • Permettre à la Ville d'approfondir sa connaissance des organismes locaux et leur rayonnement dans les quartiers
Accompagnement	• Rencontre de démarrage collective (obligatoire) • Suivi individualisé des projets soutenus • Rencontre de bilan collective (obligatoire)

PARTICIPER

Types de projets	Projets de participation culturelle pour donner accès à l'art, à la culture et aux patrimoines à la population montréalaise dans toutes ses diversités
Objectifs	• Permettre l'expression artistique et culturelle des individus et des collectivités • Mettre en valeur les patrimoines matériels et immatériels • Mettre en valeur la mémoire des collectivités • Favoriser la découverte et la transmission artistique, culturelle et patrimoniale • Encourager la participation artistique, culturelle et patrimoniale active ainsi que l'engagement des individus et des collectivités • Susciter l'échange autour des contenus artistiques, culturels et patrimoniaux • Rejoindre les publics éloignés de l'offre culturelle
Partenariats et collaborations	• Partenariat obligatoire pour le financement structurant • Partenariat non obligatoire pour le financement micro et ponctuel
Action d'évaluation du projet	Non obligatoire

EXPÉRIMENTER

Types de projets	Projets qui permettent de tester des concepts, des stratégies ou des avenues pour améliorer les façons de faire, s'adapter aux nouvelles réalités et augmenter la portée et le succès des actions. À terme, les projets soutenus enrichissent les propositions de projets visant la participation culturelle.
Objectifs	• Encourager l'accompagnement, le mentorat et le transfert d'expertise avec le milieu culturel et/ou communautaire afin de développer de nouvelles compétences • Renouveler les pratiques et les approches pour stimuler la participation culturelle • Favoriser les partenariats, les collaborations et les maillages • Stimuler le codéveloppement, la mutualisation et la concertation locale entre les acteurs culturels, communautaires et les citoyens, citoyennes
Partenariats et collaborations	Obligatoires
Action d'évaluation du projet	Obligatoire

PROJETS NON ADMISSIBLES

LIGNE DE DÉPART

PARTICIPER

EXPÉRIMENTER

Soutien au fonctionnement ou à la mission

- Projets ou ensemble d'événements et **activités faisant partie de l'offre continue** de l'organisme.
- Projets de **création**, de **production** et/ou de **diffusion** d'œuvres artistiques professionnelles à l'exception des œuvres contribuant à la mise en valeur des patrimoines
- Projets **recevant de l'aide financière d'autres programmes** au niveau **municipal** (incluant le Conseil des arts de Montréal) ou au niveau **provincial** (incluant le ministère de la Culture et des Communications, le Conseil des arts et des lettres du Québec, la Société de développement des entreprises culturelles et Bibliothèque et Archives nationales du Québec)
- Les **fêtes** de quartiers, les **festivals** et **événements** (concerts professionnels, salon, foires, etc.)
- **Expositions permanentes**, projets de **rénovation** et de **construction**
- Projets de **loisir autres que culturels** (activités de croissance personnelle, yoga, loisir scientifique, etc.)
- **Activités promotionnelles** ou de **collecte de fonds**
- Projets de site **web**
- **Galas** de remise de prix
- Projets axés sur la performance et les activités qui se déroulent sous forme de **concours** ou de **compétitions**

ORGANISMES ADMISSIBLES

LIGNE DE DÉPART

À la date de dépôt, l'OBNL doit être enregistré depuis un an
constitué sous l'autorité de la partie III de la Loi sur les compagnies
ou
régie par la Loi canadienne sur les OBNL
ou
constitué comme une coopérative de solidarité exploitée à des fins non lucratives
ou
régie par la Loi sur les corporations canadiennes

PARTICIPER

L'organisme doit avoir son siège social sur le territoire de la Ville de Montréal
et
respecter les dispositions de la Charte de la langue française

EXPÉRIMENTER

L'organisme doit avoir respecté ses engagements ou ses obligations contractuelles lors d'attributions précédentes de soutien financier par le Service de la culture de la Ville de Montréal

LIGNE DE DÉPART : ADMISSIBILITÉ

Profil	Organismes n'ayant jamais reçu de financement du Service de la culture de la Ville de Montréal.
Types d'organisme	• Artistique, culturel, loisir, loisir culturel et pratique artistique amateur, muséal, patrimonial, société d'histoire et industrie créative • Communautaire et intervention sociale
Maximum de subventions	L'organisme ne doit pas être subventionné pour un montant annuel totalisant 750 000 \$ ou plus provenant de la Ville de Montréal et du Gouvernement du Québec: • Les subventions accordées à la mission et aux projets de tous ministères ou services confondus sont considérées • Les aides à la restauration et aux immobilisations ne sont pas comptabilisées

PARTICIPER : ADMISSIBILITÉ

Types d'organisme	• Artistique, culturel, loisir, loisir culturel et pratique artistique amateur, muséal, patrimonial, société d'histoire et industrie créative • Communautaire et intervention sociale
Maximum de subventions	L'organisme ne doit pas être subventionné pour un montant annuel totalisant 750 000 \$ ou plus provenant de la Ville de Montréal et du Gouvernement du Québec: • Les subventions accordées à la mission et aux projets de tous ministères ou services confondus sont considérées • Les aides à la restauration et aux immobilisations ne sont pas comptabilisées

EXPÉRIMENTER : ADMISSIBILITÉ

Types d'organisme	• Artistique, culturel, loisir culturel et pratique artistique amateur, muséal, patrimonial, société d'histoire et industrie créative
Maximum de subventions	• Aucun maximum

ORGANISMES NON ADMISSIBLES

LIGNE DE DÉPART

PARTICIPER

EXPÉRIMENTER

- Sociétés et musées d'État ainsi que musée loi ;
- Organisations paramunicipales et organismes ou équipements inscrits à l'Annexe D de la Charte de la Ville ;
- Organisations dont la mission vise la réalisation d'activités de recherche ;
- Les Conseils régionaux de la culture ;
- Établissements scolaires ;
- Bibliothèques municipales ;
- Fondations d'organismes non admissibles au programme, notamment de ceux inscrits à l'Annexe D de la Charte de la Ville ;
- Fondations et organismes essentiellement voués à la redistribution de financement à des OBNL ;
- Organismes agissant à titre de diffuseur pour la Ville ou soutenu par la Ville pour la réalisation d'une programmation métropolitaine ou locale ;
- Organismes en situation d'infraction en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel.

Organismes ayant déjà reçu un soutien financier du Service de la culture

PARTENAIRES

LIGNE DE DÉPART

NON
OBLIGATOIRES

PARTICIPER

RECOMMANDÉS
OU
OBLIGATOIRES

EXPÉRIMENTER

OBLIGATOIRES

À titre d'**exemple** les
partenaires peuvent être :

- OBNL admissibles au programme ou non
- Milieu d'enseignement et de recherche
- OBL liés à l'univers créatif (Inc)
- organisme de concertation
- Experts
- arrondissements et services centraux de la Ville de Montréal
- institution publique

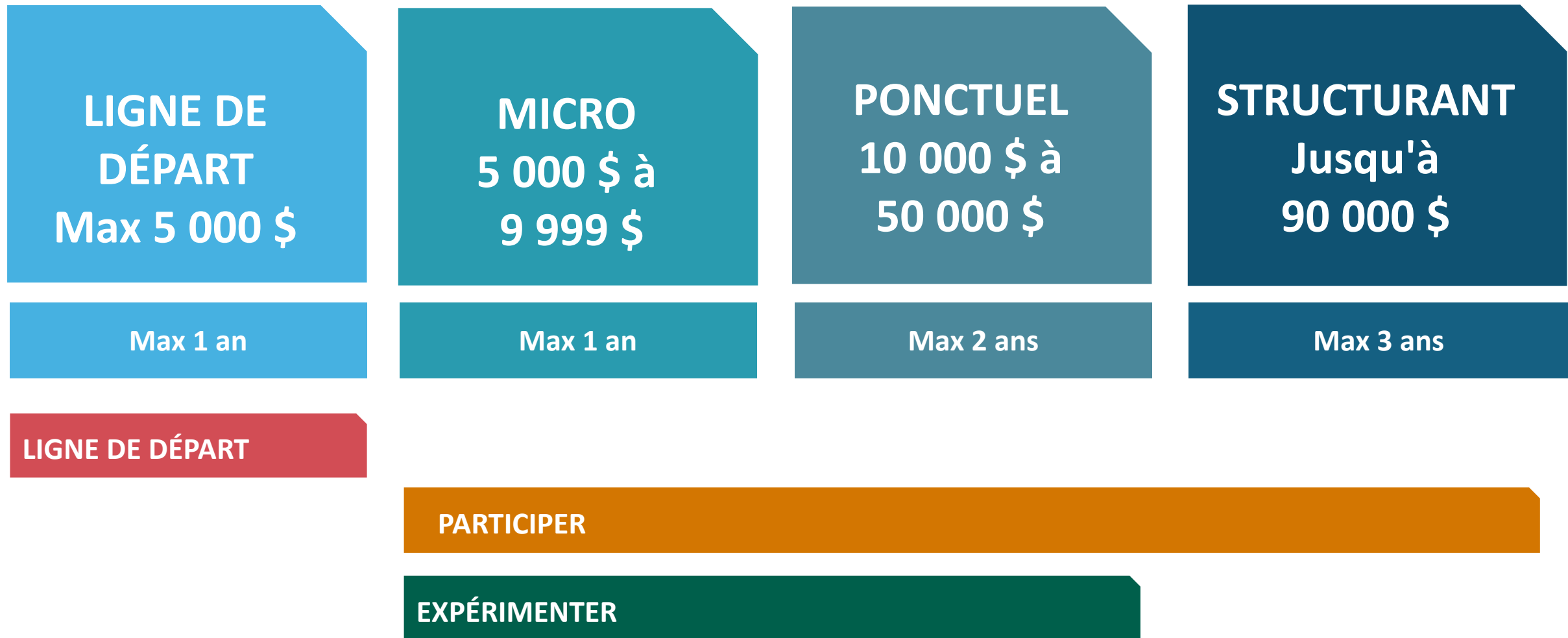
Appréciation par le
comité d'évaluation.

Ressources et équipe
dédiées au projet.

Pertinence en
regard des objectifs
du projet et du projet
lui-même.

Impact sur OBNL
demandeur

FINANCEMENTS



DÉPENSES ADMISSIBLES

Pas avant
juillet
2026 !

LIGNE DE DÉPART

PARTICIPER

EXPÉRIMENTER

- Conception (idéation, recherche, développement, recrutement de l'équipe ou des personnes participantes, etc.)
- Réalisation (ressources humaines en lien avec la réalisation du projet, cachet d'artiste, etc.)
- Diffusion
- Évaluation
- Partage des apprentissages
- Coordination
- Frais d'administration du projet (au maximum 15 % de la subvention octroyée)
- Promotion, documentation et communications (au maximum 15 % de la subvention octroyée)
- Location de locaux ou d'équipements nécessaires à la réalisation des activités
- Achat de matériel périssable
- Achat d'équipement non périssable (au maximum 20 % de la subvention octroyée)

La subvention octroyée ne peut dépasser 85 % du budget total du projet

Vous devez conserver toutes les pièces justificatives. En tout temps, le Vérificateur de la Ville peut les exiger.

DÉPENSES NON ADMISSIBLES

LIGNE DE DÉPART

PARTICIPER

EXPÉRIMENTER

- Opérations courantes, frais d'entretien, chauffage, électricité et autres services
- Compensation financière à l'intention des participants et participantes (cachet et carte cadeaux)
- Per diem ou frais de transport pour les artistes dont la provenance est située au-delà de 300 km de Montréal
- Les frais de fonctionnement de l'organisme (les salaires des ressources humaines régulières, les honoraires professionnels, les assurances, etc.) qui ne sont pas directement en lien avec les activités du projet déposé
- Immobilisations ou améliorations locatives
- Frais juridiques, cotisations et taxes
- Déficit de l'organisme
- Dépenses engagées avant la date d'octroi du soutien financier par les instances de la Ville de Montréal
- Dépenses liées au dépassement de coût du projet

DÉPOSER UNE DEMANDE

LIGNE DE DÉPART

PARTICIPER

EXPÉRIMENTER

DATE LIMITE : 10 février 2026 à midi

- Un seul appel pour l'année 2025-2026
- Une seule demande par organisme sera acceptée
- Les organismes doivent avoir terminé tout projet antérieur financé par le Service de la culture de la Ville et remis leur bilan avant de pouvoir obtenir un nouveau financement.
 - Si vous n'avez pas terminé votre projet avant la date de dépôt de votre demande, vous devez remplir la section *Bilan intermédiaire* dans le formulaire
 - Si une subvention vous est octroyée, elle ne sera versée qu'après la remise et l'approbation du bilan final du projet antérieur par la personne responsable de la Ville

DÉPOSER UNE DEMANDE

LIGNE DE DÉPART

PARTICIPER

EXPÉRIMENTER

Le
formulaire
de dépôt en
ligne est
l'unique
manière de
nous faire
parvenir
votre
demande

- ☐ Le formulaire doit être signé électroniquement par la personne représentante dûment désignée et autorisée par résolution du CA
- ☐ Le formulaire signé fait foi de protocole d'entente : lisez attentivement les responsabilités et obligations

serviceculturevilledemontreal.wiin.io

DOCUMENTS OBLIGATOIRES

DÉPART

MICRO

PONCTUEL

STRUCTURANT

Documents administratifs

- Une copie des lettres patentes
- Les états financiers du dernier exercice
- Les règlements généraux
- La liste des membres du CA
- Une résolution du CA

Documents de présentation

- Le curriculum vitæ de la personne qui coordonne le projet et/ou l'artiste, médiatrice et médiateur culturel, travailleuse et travailleur culturel, animatrice et animateur, etc.

Un document présentant clairement la programmation 2025

- Une résolution du CA de l'organisme partenaire
- Une lettre d'engagement de chacun des organismes collaborateurs ou partenaires précisant leur contribution à la réalisation du projet.

Documents
COMPLETS !

RÉCOLTE DE DONNÉES DIFFÉRENCIÉES

LIGNE DE DÉPART

PARTICIPER

EXPÉRIMENTER

**RECOMMANDATIONS DE
L'OCPM**

**SUR UNE BASE
VOLONTAIRE**

**INFORMATIONS NON
COMMUNIQUÉES AUX
COMITÉS
D'ÉVALUATION**

AUTO - DÉCLARATION

Portrait des organismes
demandeurs et soutenus
par son programme

À même le formulaire de
demande

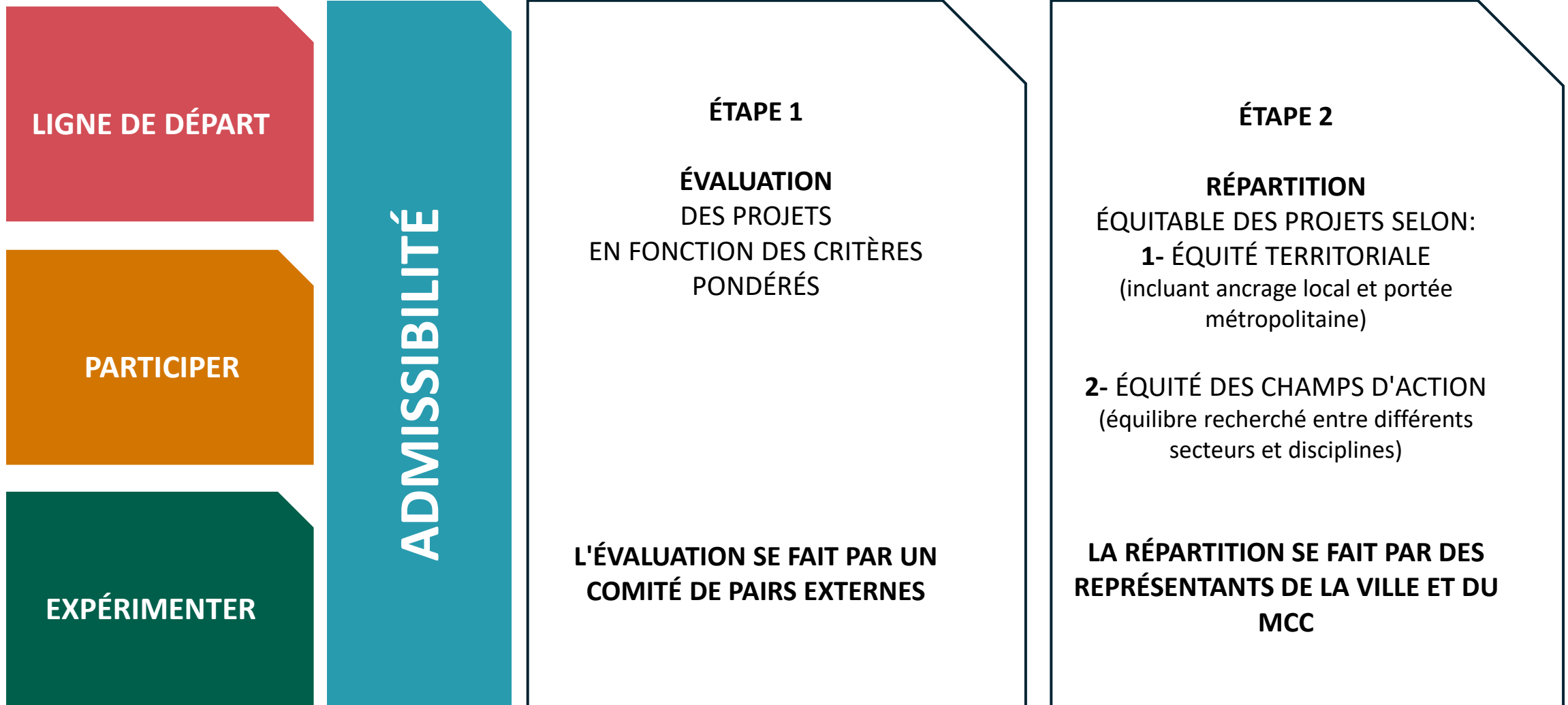
AUTO - IDENTIFICATION

Portrait des artistes et
chargés de projets
responsables de projets
déposés et soutenus

Lien à partager



ÉVALUATION DES DEMANDES



LIGNE DE DÉPART : CRITÈRES D'ÉVALUATION

PROFIL DE L'ORGANISME	30%	• Pertinence de la mission de l'organisme, de son historique et de son implication dans le milieu local pour renforcer le dynamisme de la communauté locale.
CONTENU	20%	• Pertinence des activités et des contenus culturels, artistiques et patrimoniaux proposés pour faciliter leur découverte ainsi que l'expression citoyenne
PARTICIPANTES ET PARTICIPANTS	15%	• Adéquation entre le projet et les participant.e.s : lien avec les intérêts et besoins.
RÉALISATION	15%	• Ressources et expertises dédiées • Faisabilité
RETOMBÉES	20%	• Réalisation d'un projet culturel différent de ses activités régulières.

La cohérence de l'ensemble de tous les éléments du projet en fonction des objectifs visés, des participant.e.s et des besoins sera aussi prise en considération.

PARTICIPER : CRITÈRES D'ÉVALUATION

CONTENU	35%	• Pertinence des activités et des contenus culturels, artistiques et patrimoniaux proposés pour faciliter leur découverte ainsi que l'expression citoyenne • Adéquation des moyens proposés pour assurer la transmission des contenus et leur adaptation en fonction de l'objectif du projet ainsi que des participant.e.s visés • Qualité des apprentissages proposés et bénéfices pour les participant.e.s
PARTICIPANTES ET PARTICIPANTS	35%	• Adéquation entre le projet et les participant.e.s : lien avec les intérêts et besoins • Niveau d'engagement proposé aux participant.e.s adapté en fonction de l'objectif du projet • Éthique
RÉALISATION	30%	• Ressources et expertises dédiées • Communications • Faisabilité

La cohérence de l'ensemble de tous les éléments du projet en fonction des objectifs visés, des participant.e.s et des besoins sera aussi prise en considération.

EXPÉRIMENTER : CRITÈRES D'ÉVALUATION

CONTENU	25%	• Pertinence de la problématique ou de l'enjeu identifié en lien avec le développement culturel • Faisabilité et adaptation des approches envisagées pour réaliser l'expérimentation en fonction de la problématique ou de l'enjeu identifié, incluant le milieu de l'expérimentation • Pertinence des actions envisagées pour documenter l'expérimentation visée en fonction de la problématique ou de l'enjeu identifié.
PARTICIPANTES ET PARTICIPANTS	25%	• Pertinence et complémentarité des liens entre les parties prenantes ainsi que leurs rôles dans l'expérimentation visée.
RÉALISATION	20%	• Ressources et expertises dédiées • Faisabilité • Éthique
RETOMBÉES DE L'EXPÉRIMENTATION	30%	• Adéquation des actions de partage des apprentissages avec les parties prenantes identifiées.

La cohérence de l'ensemble de tous les éléments du projet en fonction des objectifs visés, des participant.e.s et des besoins sera aussi prise en considération.

VERSEMENTS

MICRO



PONCTUEL



STRUCTURANT



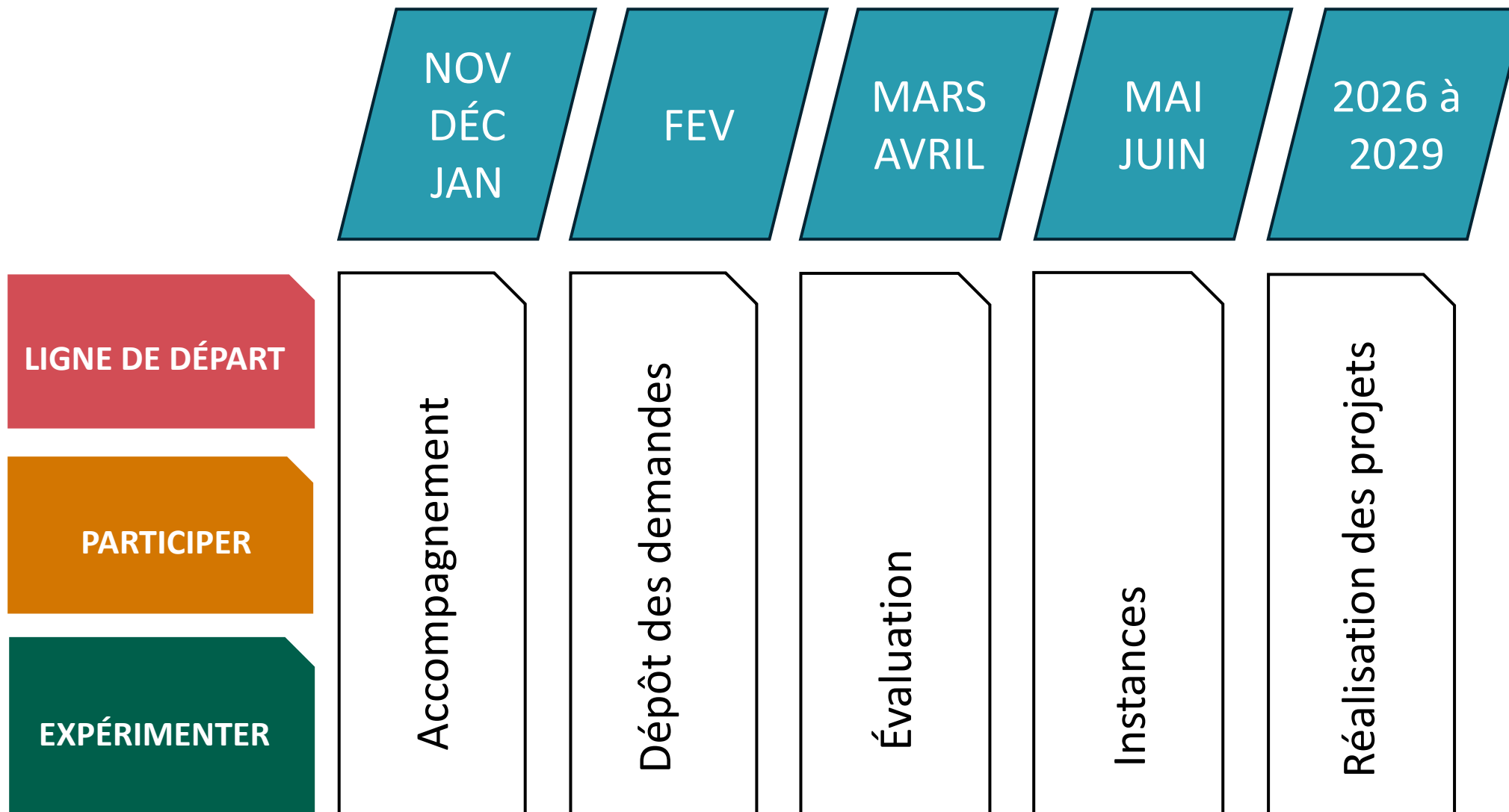
Deux versements :

- Un 1^{er} versement de 90 % de la somme accordée à la suite de la résolution du comité exécutif de la Ville
- Un versement final de 10 % de la somme accordée à la remise et à l'approbation du bilan final par la personne représentant la Ville

Trois versements :

- Un 1^{er} versement de 50 % de la somme accordée à la suite de la résolution du comité exécutif de la Ville
- Un 2^e versement de 40 % de la somme accordée à la remise et à l'approbation d'un bilan intermédiaire par la personne représentant la Ville
- Un versement final de 10 % de la somme accordée à la remise et à l'approbation d'un bilan final par la personne représentant la Ville

CALENDRIER



OUTILS

LES NOUVEAUTÉS DE LA REFONTE

1 seule porte d'entrée pour le dépôt de vos projets en créativité numérique, loisir culturel et pratique artistique amateur, médiation culturelle et patrimoine!

Les nouveautés profitables aux organismes

1. Simplification du processus de dépôt et de reddition de comptes, ainsi que centralisation de l'information
2. Évaluation des projets par un jury composé uniquement de pairs
3. Ajout d'un volet Expérimentation
4. Moins de contraintes sur l'admissibilité
5. Différentes possibilités de financement pour une variété de projets
6. Ajout d'une porte d'entrée spécifique pour les organismes jamais financés au Service de la culture (Ligne de départ)

Les nouveautés profitables à la communauté montréalaise

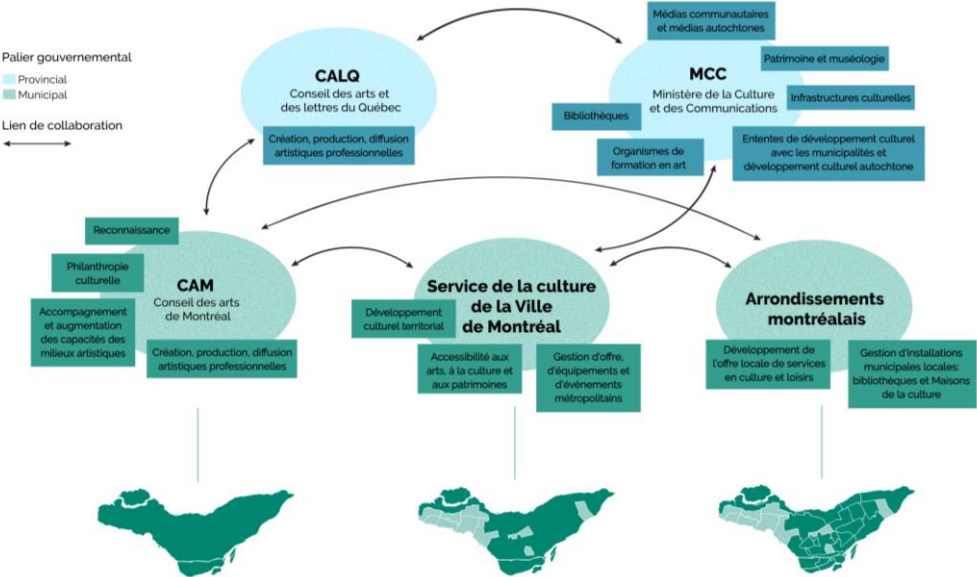
1. Ajout d'une étape d'évaluation pour favoriser la répartition équitable des projets soutenus sur le territoire
2. Des projets soutenus plus en adéquation avec les besoins et intérêts des citoyennes et citoyens

Les nouveautés qui renforcent le réseau de la culture et son financement

1. Plus d'accompagnement et de nouveaux outils (lexique, schémas, clinique de rédaction)
2. Plus d'opportunités de mise en réseau pour favoriser les collaborations et partages d'expertise

FINANCEMENT EN CULTURE PAR LA VILLE DE MONTRÉAL ET SES PRINCIPAUX PARTENAIRES

Schématisation des principaux champs d'action respectifs et de leur liens



Cette schématisation n'est pas exhaustive. De nombreux acteurs et partenaires qui composent l'écosystème culturel n'y figurent pas.

LES ÉTAPES D'UNE DEMANDE

Le processus d'évaluation du programme Participation culturelle dans les quartiers est fondé sur la rigueur, l'expertise et l'efficacité. Les choix et les attributions de fonds publics se font dans le respect de l'indépendance, de l'impartialité et de la transparence.

1

PRÉPARATION ET DÉPÔT

- Séances d'information et d'accompagnement
- Clinique de rédaction
- Rencontres individuelles
- Grand Rendez-vous du développement culturel
- Nouveaux outils: lexique, schémas, etc.
- Remise du formulaire de dépôt ainsi que des documents obligatoires et facultatifs

Durée de l'appel*
17 semaines

2

ÉVALUATION

- Validation de l'admissibilité de l'organisme et de la conformité de la demande
- Évaluation des projets (comité de pairs externes à la Ville et au MCC)
- Répartition équitable des projets recommandés par le comité de pairs selon une grille d'analyse territoriale

Durée de traitement*
8 semaines

3

ANNONCE DES RÉSULTATS ET OCTROI DES SUBVENTIONS

- Approbation par les différentes instances (Ville de Montréal et ministère de la Culture et des Communications)
- Communications aux organismes des résultats et rétroaction
- Communications publiques

Durée de traitement*
3 à 4 semaines

4

RÉALISATION

- 1^{er} versement
- Suivi de mi-parcours (visio, courriel ou sur place)
- Approbation du bilan et des obligations contractuelles
- 2^e versement

Durée des projets*
1 à 3 ans

*Les durées indiquées sont approximatives et peuvent varier

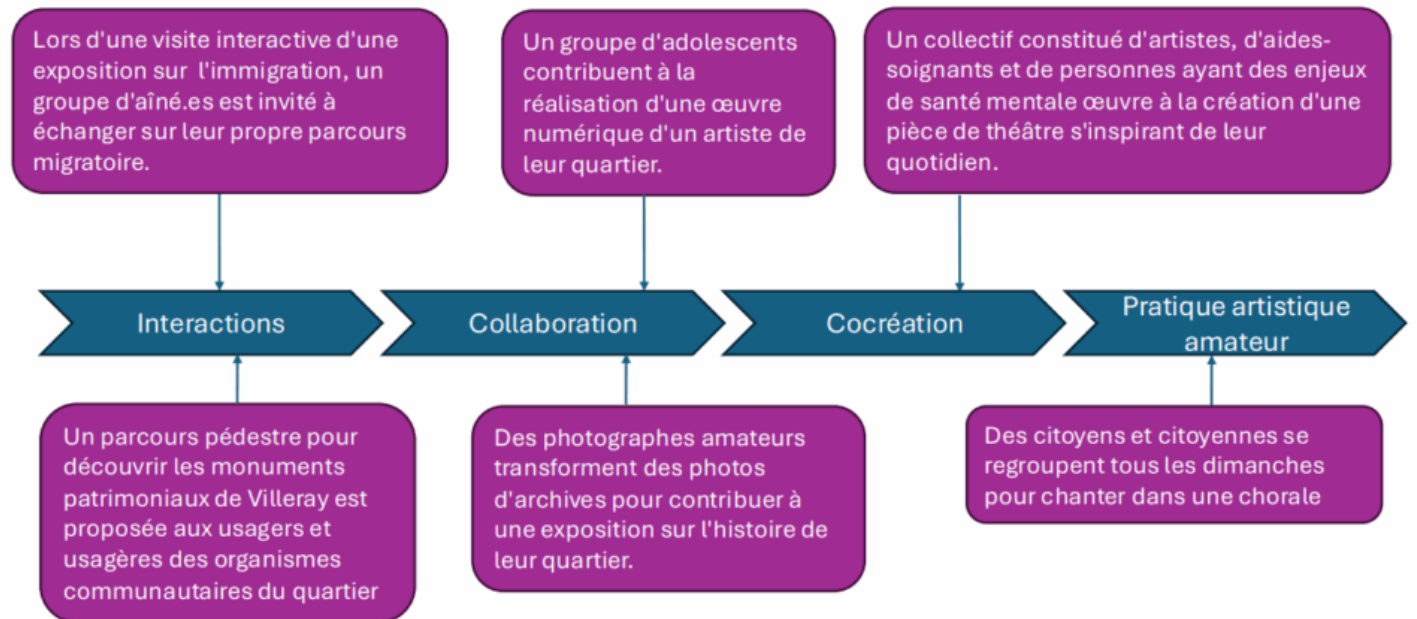
OUTILS



Niveaux de participation

Participation culturelle dans les quartiers

Exemples



INFORMATIONS PRATIQUES

SÉANCES D'INFORMATION

Vendredi 24 octobre de 10h00 à 12h00

Mardi 28 octobre 18h00 à 20h00

SÉANCES D'ACCOMPAGNEMENT

**Lundi
17 novembre**

13h00 à 16h00

Centre Sanaaq

**Vendredi
12 décembre**

9h00 à 12h00

Maison de la
culture Saint-
Laurent

**Jeudi
15 janvier**

18h30 à 21h30

Centre des
mémoires des
montréalais
(MEM)

**Mercredi
21 janvier**

13h30 à 16h30

Maison de la
culture Mercier

POUR NOUS JOINDRE

developpementculturelmtl@montreal.ca

MERCI

developpementculturelmtl.ca



Entente de
développement
culturel

Montréal 

Québec 